

1002686601

DATE DEPOT :	2010-03-24
NUMERO DE DEPOT :	26866
N° GESTION :	2003B00463
N° SIREN :	444771083
DENOMINATION :	ELIGEO
ADRESSE :	19 bld Poissonnière 75002 Paris
DATE D'ACTE :	2010/03/08
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE
	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

03B463

G.T.C. de Paris
I M R
24 MARS 2010
N° DE DÉPOT
28766

S.A.S 2 AT

au capital de 40 000 Euros

Siège Social : 19 boulevard Poissonnière
75002 Paris

RCS PARIS B 444 771 083

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

EN DATE DU 8 mars 2010

PF 08.03.10 CR ; NS
CG 08.03.10

L'An deux mille dix,
Le 8 mars,

A 15 heures,

Je soussigné **Jean-Marc Kalaidjian** représentant la société **GSM Consulting**, Société par Actions Simplifiée au capital de 124 476 Euros, ayant son siège social sis 19 boulevard Poissonnière – 75002 Paris-, identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 484 722 004 Paris, Associée unique de la société «2AT», Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 Euros

L'Associée unique rappelle qu'elle exerce les pouvoirs dévolus de l'Assemblée des Associés par la loi et que les décisions sont adoptées dans les conditions prévues dans le Code du Commerce.

L'Associée unique rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

- **Modification de la dénomination sociale,**
- **Modifications corrélatives des statuts,**
- **Pouvoirs à donner**

Et dispose :

- **Des statuts de la société**
- **Du texte des résolutions**

PREMIERE RESOLUTION :

L'Associée unique décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, et ce à compter de ce jour : « **ELIGEO** »

En conséquence l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

ARTICLE 3- DENOMINATION

La société prend la dénomination de : « ELIGEO »

Son nom commercial est : ELIGEO

Dans tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots « SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE » ou des initiales « S.A.S » ainsi que l'énonciation du montant du capital social et du numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

De tout ce que dessus, l'Associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

La Société GSM Consulting

Représentée par Jean-Marc KALAIDJIAN